



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Enseignants

Question écrite n° 4302

#### Texte de la question

M Jean-François Deniau attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des médecins participant dans les 42 UFR en médecine à la formation de leurs jeunes confrères, soit dans le cadre de stages auprès du praticien, soit dans le cadre de l'enseignement théorique dans le troisième cycle de médecine générale, enseignement voulu par le législateur des 1982. En effet, ces médecins généralistes ont dû participer à ces tâches d'enseignement dans un bénévolat quasi absolu, en particulier dans le cadre de l'enseignement théorique dispensé dans le 3e cycle. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement compte instaurer un statut d'enseignant de médecine générale, et dans l'affirmative, de lui en définir les principaux points.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire, relative au statut d'enseignant de médecine générale, rejoint l'ensemble de la réflexion que mène actuellement le Gouvernement dans le but de revaloriser la médecine générale. Une première action dans ce sens a été mise en œuvre par la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social, qui a réintroduit la qualification en médecine générale. De plus, une mission a été confiée à un groupe de réflexion dirigé par M Lachaux, conseiller maître à la Cour des comptes, afin d'établir le bilan de la formation du troisième cycle de médecine générale. L'étude du statut des médecins généralistes enseignants fait partie des missions de ce groupe. C'est entre autres au vu du rapport de ce groupe, dont les conclusions seront communiquées à l'Assemblée nationale, que le Gouvernement prendra les mesures appropriées et élaborera si nécessaire un statut spécifique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Deniau Jean-François](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4302

**Rubrique :** Enseignement supérieur : personnel

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2981